

DESTINATAIRES : Tout le personnel clinique et tous les médecins utilisateurs des laboratoires de la Montérégie

EXPÉDITEURS : Dre Annie-Claude Dubé-Leduc, hémato-oncologue, cheffe du service clinique d'hématologie
Dr Michaël Lehoux, biochimiste clinique, chef du service clinique de biochimie intérimaire
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 6 mai 2026

OBJET : **Révision de la limite décisionnelle clinique de la ferritine (limite inférieure des valeurs de référence)**

Dans un souci d'harmonisation des pratiques, d'amélioration de l'équité des soins et conformément aux données probantes et aux recommandations cliniques actuelles, le laboratoire révisera la limite décisionnelle clinique (LIN) de la ferritine sérique chez les adultes afin d'améliorer la détection de la carence en fer, avec ou sans anémie.

La carence en fer, même en l'absence d'anémie, est associée à une morbidité cliniquement significative (fatigue, diminution de la capacité fonctionnelle, altération de la qualité de vie et des performances cognitives). Elle touche de façon disproportionnée les femmes en âge de procréer ou enceintes. Sa prise en charge est généralement simple, sécuritaire et accessible, reposant sur une supplémentation en fer orale ou intraveineuse.

À compter du 20 mai 2026, la limite inférieure de la normale pour la ferritine sérique chez l'adulte sera fixée à 30 µg/L, sans distinction selon le sexe. Ainsi :

- Une ferritine ≤ 30 µg/L est compatible avec une carence en fer, même en l'absence d'anémie;
- Chez les personnes présentant des symptômes ou des facteurs de risque de carence en fer (menstruations abondantes, grossesse en cours ou planifiée, chirurgie prévue), un seuil de ferritine de ≤ 50 µg/L est approprié pour poser le diagnostic et guider les décisions de prise en charge;
- Chez les adultes atteints d'anémie inflammatoire, la carence en fer est définie par une ferritine < 100 µg/L OU une saturation de la transferrine (TSAT) < 20 %, mesurée à jeun.

Ces seuils s'alignent sur les recommandations de plusieurs sociétés savantes, dont l'*American Society of Hematology* (ASH) et l'*European Hematology Association* (EHA), ainsi que sur les pratiques récemment adoptées dans d'autres juridictions, notamment en Ontario.

Merci de votre collaboration.